

Conférence de presse du mercredi 2 juin 2021

A la suite de sa séance plénière du mois de mai, le Conseil du Jura bernois (CJB) annonçait la nouvelle répartition des fonctions au sein de son Bureau. Cette conférence de presse a permis d'établir un bilan de l'année 2020 en présentant le rapport d'activités ainsi que d'évoquer les dossiers à venir.

Retour sur l'année 2020

L'intégralité du rapport d'activités et ses annexes est dès à présent disponible sur le site internet du CJB. Ci-dessous, un échantillon des dossiers phares de l'année 2020.

Révision de la loi sur le statut particulier

La révision de la LStP prévoit toute une série de mesures permettant de renforcer le Jura bernois mais également l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le CJB a activement participé à l'ensemble du processus, notamment la phase de consultation qui s'est terminée en mai 2020. Les propositions du CJB ont été reprises dans le projet de loi, telles que:

- L'octroi de davantage de compétences au CJB dans l'attribution de ses subventions dans le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles, le Fonds du sport et le Fonds de loterie. Ce type de système permet d'affiner la répartition entre les trois fonds afin de répondre au plus près aux besoins de la région, tout en gardant les mêmes montants correspondant à la part de la population résidant dans le Jura bernois.
- Le transfert de tâches cantonales au CJB, avec un budget dédié. Des essais pilotes ont déjà eu lieu ou sont en cours et permettent notamment de renforcer les compétences dont dispose le CJB pour traiter avec ses partenaires voisins, tant sur le plan intercantonal que transfrontalier.
- Le renforcement des services publics en faveur de la population francophone avec notamment l'inscription des unités de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), de l'Intendance des impôts et de la Promotion économique. L'inscription de ces unités dans la LStP permet de garantir un service francophone et de qualité dans la région.

Le CJB a également salué le renforcement des compétences du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) avec l'inscription de son nouveau périmètre d'action dans la LStP



Culture

Comme partout ailleurs, les conséquences de la pandémie ont obligé les institutions culturelles du Jura bernois à fermer leurs portes au printemps 2020 puis une nouvelle fois depuis octobre 2020. Si le CJB, tout comme l'Office de la culture du canton de Berne et la plupart des autres partenaires, a maintenu ses subventions, le secteur culturel est en proie à une crise économique et existentielle importante. En termes de procédures politiques, la Direction de l'Instruction publique et de la culture a travaillé étroitement avec le CJB, en le consultant sur l'élaboration et les modifications de l'ordonnance cantonale portant introduction de la législation fédérale relative au Covid-19 dans le domaine de la culture (Oï COVID-19 culture). Le CJB a aussi relayé régulièrement à l'Office de la culture les préoccupations du secteur dans la région. Si les soutiens d'indemnisations sont appliqués de manière identique sur l'ensemble du territoire cantonal, le CJB sera consulté concernant les projets de transformations émanant du Jura bernois. Ce soutien particulier donne la possibilité à des entreprises culturelles de concrétiser des projets spécifiques afin de renforcer leurs structures en vue de la reprise.

Suites de l'entrée en vigueur de la LCJAr au 01.01.2021

En juin 2020, le Grand Conseil bernois a accepté la nouvelle mouture de la LCJAr afin que cette dernière puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2021. Une partie des revendications du CJB a été entendue et intégrée dans la nouvelle base légale. En automne 2020, le CJB a été consulté sur l'ordonnance sur les jeux d'argent (OCJAr) dans le cadre d'une procédure de corapport. Dans un argumentaire détaillé, le CJB a fait part de sa position et a relevé notamment l'importance que le Jura bernois puisse disposer de règles spécifiques pour l'octroi de subventions à des compétitions sportives, telles que cela avait été appliqué jusqu'à présent. Le Conseil-exécutif a pris en compte la demande du CJB et a inscrit une disposition spécifique dans l'OCJAr lui permettant d'élaborer son propre règlement sur les compétitions sportives, dans le respect des bases légales en vigueur. Dans la continuité de la LCJAr et de l'OCJAr, le CJB sera consulté en 2021 sur les directives relatives au Fonds de loterie et au Fonds du sport. Celles-ci sont actuellement en consultation au CJB.

Observatoire statistique transfrontalier (OSTAJ)

En 2020, le CJB a reçu la confirmation de la Chancellerie d'Etat pour mener un projet-pilote avec l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) pour la période 2021-2024. Après avoir reçu des financements via le programme Interreg France-Suisse, l'OSTAJ continue à se développer en élargissant ses domaines d'actions. Initialement focalisé sur des données essentiellement économiques, l'OSTAJ a petit à petit élargi son panel en proposant des statistiques pour différents autres domaines tels que la formation et la santé. Les données produites par l'OSTAJ permettent de disposer de tendances de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Elles complètent également les statistiques régionales que le CJB et le CAF publient chaque année. Pour la période 2021-2024, le CJB a alors reçu le mandat de suivre le projet et de gérer l'enveloppe budgétaire expressément dédiée.

Projet de Cyberparlement

Ce dernier a été stoppé par les conditions sanitaires. Néanmoins, nous avons pu consacrer du temps à la recherche de fonds pour le développement de cet outil novateur. Cette recherche s'est montrée fructueuse puisque l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a répondu positivement à notre demande de soutien financier. Les tests de la plateforme ont débuté et se poursuivront en 2021 avec notamment la mise sur pied de tests en environnements externes.



Dossiers pour l'année de législature juin 2021 – mai 2022

La conférence de presse de ce jour a également permis d'évoquer les dossiers à venir pour l'année de présidence de Virginie Heyer.

Le CJB suivra bien sûr de très près le projet « Avenir Berne romande » et sera actif dans le groupe de travail du sous-projet 2 relatif à la réorganisation de l'administration et des écoles, ainsi que dans la commission d'accompagnement nommée au niveau régional. Le Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne et l'association de communes Jura bernois. Bienne y seront notamment représentés.

A chaque législature, le CJB décerne plusieurs distinctions. Initialement, il était prévu que les mérites culturels soient remis en automne 2020 et le Prix du CJB en 2021. A cause de la pandémie, le CJB a préféré réunir ces deux événements en une seule cérémonie qui se déroulera le 23 septembre 2021.

A titre personnel, Virginie Heyer souhaite que les commissions du CJB continuent à rencontrer des acteurs régionaux et étendent ainsi le réseau du CJB. Elle souhaite également renforcer les partenariats régionaux, notamment avec les associations phares du Jura bernois et la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Elle désire davantage développer la communication de l'institution auprès des régions alémaniques du canton mais également via le lancement de capsules vidéos de présentation du CJB. Enfin, il est prévu d'organiser une séance plénière ouverte au public et aux médias durant le second semestre 2021.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Madiana Vanndevoir, assistante de la secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 2 juin 2021

